

38e Revue sur Glace

Bonjour à tous nos patineurs & leurs parents,

Tel que déjà annoncé, voici venu le moment de vous inscrire à la Revue sur glace. Pourquoi maintenant? C'est que nous devons réserver les costumes le plus tôt possible afin de s'assurer d'un meilleur choix de modèles et de grandeurs. La première étape est d'inscrire votre enfant à la Revue sur Glace 2017 d'ici le 26 novembre 2016.

MISE EN GARDE

Afin d'être pleinement conscient de ce que sont les pratiques de la Revue sur glace, nous vous invitons à lire attentivement les règlements et à nous poser toutes les questions qui vous viennent à l'esprit, avant de procéder à l'inscription de votre enfant.

Notez qu'en inscrivant votre enfant, vous vous engagez à payer les frais d'inscription ou à apporter des commandites d'ici le 14 janvier 2017. Advenant un retard de paiement, des frais de 20\$ s'appliqueront.

La date limite d'inscription est le 26 novembre 2016.

Après, il sera trop tard. Nous n'accepterons plus d'inscription.

Si un patineur dérange ou n'est pas respectueux, le Comité se réserve le droit d'exclure le patineur de la pratique et ce après un avertissement.

Le spectacle

La Revue sur Glace comprend trois représentations à l'aréna Jean-Laurin; la première, le samedi 8 avril à 13h00, la deuxième à 19h30 et la troisième, le dimanche 9 avril à 13h30. Ces trois représentations sont précédées d'une pratique générale à compter d'environ 17h30 le vendredi soir 7 avril 2017.

Le coût de participation

Date limite : 14 janvier 2017

- ❖ **Étapes** : Si votre enfant est de niveau étapes au 31 décembre 2016, le coût d'inscription est de **60 \$**.
- ❖ **Juveniles** : Si votre enfant est juvénile au 31 décembre 2016, le coût d'inscription est de **100 \$**. Cependant, si votre enfant s'est qualifié pour faire un solo au Gala et qu'il ne désire que faire celui-ci sans faire les numéros, le coût d'inscription sera de 80\$. Le tout doit cependant être précisé dès l'inscription à l'aide de la fiche d'inscription.
- ❖ Compte tenu de l'envergure de l'événement et que les frais d'inscription ne couvrent pas l'ensemble des dépenses, il est fortement suggérer de trouver des commanditaires. D'une part, votre enfant aura la chance d'avoir sa photo dans le programme souvenir et d'autre part, les frais d'inscription seront alors couverts si la commandite trouvée est supérieure au coût d'inscription de votre enfant.

Commandites

Une formule pour la recherche de commanditaires est disponible. Si vous apportez un montant de commandite équivalent au coût d'inscription de votre enfant, celui-ci sera alors payé. Les formules sont également disponibles sur le site internet. Si vous apportez 130 \$ et plus de commandites, votre enfant pourra avoir sa photo dans le programme souvenir. Vous avez **jusqu'au 14 janvier 2017** pour payer la participation de votre enfant **ou** pour apporter vos commandites. Pour obtenir une publicité dans le programme-souvenir, un commanditaire doit payer un minimum de 65 \$. Vous êtes invités à rencontrer des membres du Comité afin de visualiser le programme-souvenir de la Revue sur glace de l'an passé.

Les montants d'inscription mentionnés précédemment et le coût de votre billet pour voir le spectacle de votre enfant sont les seuls montants qui vous seront demandés relativement à la Revue sur Glace.

Les pratiques sont cédulées quand?

- Les pratiques s'échelonnent du 21 février au 7 avril 2017.
- Notez que l'horaire est complètement différent des cours de l'année régulière. Par ailleurs, les pratiques des patineurs étape (PP) demeurent le samedi.
- Il est possible que des pratiques supplémentaires soient ajoutées selon l'évolution des numéros.

Important : Deux absences lors des pratiques de la Revue sur glace d'un numéro peuvent entraîner l'exclusion d'un patineur de ce numéro. Notez que deux retards aux pratiques correspondent à une absence. La dernière semaine de pratique sur la glace est obligatoire pour tous les patineurs.

Lors du spectacle, tous les cheveux des patineuses doivent être attachés. Les patineuses doivent porter les collants réglementaires à l'intérieur des patins.

Un patineur ou patineuse pourra être exclu(e) des pratiques et/ou de la Revue sur glace, s'il ne respecte pas les obligations décrites ci-haut

LES PATINEURS DU PROGRAMME DE PATINAGE PLUS

Pour les patineurs du Programme de Patinage Plus, les pratiques sont planifiées majoritairement le samedi; pour les parents ayant un enfant inscrit à la Revue sur glace, vous devez vous attendre à une période d'attente d'environ 2 heures à l'aréna chaque samedi de pratique car votre enfant aura deux pratiques entrecoupées. Pour ceux qui ont deux enfants d'âges différents qui se retrouveront probablement dans deux groupes différents, ce délai d'attente pourrait être encore plus long. Vous ne pouvez assister aux pratiques mais nous demandons aux parents d'être présents à l'aréna car les pratiques peuvent être écourtées et les enfants peuvent être libérés en tout temps. Par contre, il est possible de vous organiser entre parents afin de vous partager la tâche, ce qui pourrait vous aider à planifier votre journée du samedi. Tout ce que nous demandons, c'est que chaque enfant ait un adulte responsable à qui se référer lorsqu'il quitte la patinoire.

Important : Veuillez prendre note que le port du casque demeure obligatoire pour les pratiques et les spectacles tel que demandé par Patinage Canada. Veuillez noter que vous devez enlever la grille du casque dès la première pratique de la Revue sur Glace.

Pour toutes questions à ce sujet, veuillez rencontrer les membres du comité.

LES PATINEURS JUVÉNILES

Pour les patineurs juvéniles, les pratiques sont cédulées les mardi, mercredi et jeudi soirs ainsi que le samedi. Dépendamment des besoins, il peut y avoir d'autres journées ou soirées de pratique également. Le samedi, il peut y avoir plusieurs heures de pratique consécutives ou entrecoupées.

Pour votre information, vous pouvez vous référer à la régie interne en vigueur concernant les critères établis pour former les groupes du gala ainsi que les choix des solistes. Vous pouvez trouver la régie interne sur le site internet du Club.
En terminant, nous sommes conscients que la préparation de ce spectacle est demandant pour tous. Nous en profitons pour remercier tous les parents et surtout les bénévoles de permettre aux enfants de vivre une telle expérience.

Le comité de la 38^e Revue sur Glace du CPA Unibel

Extrait de la régie interne présenté à l'AGA le 30 août 2016 concernant les modifications apportées :

- 9.2.1.1 Tous patineurs qui serait en dette envers la Revue sur glace ou le CPA Unibel sera considéré comme n'étant pas en règle et de ce fait, ne pourras s'inscrire à la Revue sur glace tant que cette dette n'aura pas été acquittée ;
 - 9.2.2 Le patineur juvénile doit faire au minimum 2 numéros afin d'être éligible à la Revue sur glace dans la mesure où le patineur mentionne les numéros qu'il désire faire au moment de l'inscription ;
 - 9.2.5 Les pratiques sont obligatoires et deux absences lors des pratiques d'un numéro de la Revue sur glace peuvent entraîner l'exclusion du patineur de ce numéro. Notez que deux retards aux pratiques, équivalent à une absence. La dernière semaine de pratique sur la glace est obligatoire pour tous les patineurs ;
- **9.3.7.1** Pour l'application du présent article, un solo sera attribué pour chaque catégories dans l'ordre suivant et ainsi de suite jusqu'à l'attribution de tous les solos :

- 1-Compétitif provincial (Sénior, Junior)
- 2-Compétitif provincial (Novice, Pré-Novice, Juvénile, Pré-juvénile)
- 3- Or, Novice
- 4- Star 10 (sénior argent) et pré-novice
- 5- Star 8 (junior argent) Star 9 (programme court) et juvénile
- 6- Star 6 (sénior Bronze), Star 7 (programme court) et pré-juvénile
- 7- Star 5 (junior bronze)
- 8- Star 4
- 9- Star 3
- 10- Interprétation (tout niveau)

Les critères pour chaque catégorie sont ;

1 et 2 :

Le patineur doit avoir patiné dans 3 compétitions individuelles ou en pair dont 2 de niveau provinciale (championnats québécois d'été, souvenir Georges Éthier, championnats de section BMO) et ce dans le programme court et long selon les règles en vigueur ;

3, 4, 5, 6, 7 et 10 :

Le patineur doit avoir patiné dans 3 compétitions individuelles ou en pair.

Les patineurs admissibles dans la catégorie 1 ou 2 ne peuvent s'inscrire aux catégories 3 à 6.

8 et 9 :

Un solo est attribué par pige dans l'ensemble des patineurs de ces catégories. Un patineur ne peut obtenir plus d'une fois un solo dans cette catégorie.

- **9.4.1** Les 5 groupes de patineurs (juvéniles) seront formés selon le niveau de style-libre (ou l'équivalent en habiletés ou en danse) atteint par le patineur au 31 décembre de l'année de référence en fonction des critères suivant :

Junior : Avoir passé la sixième étape au 31 décembre précédent l'année de la Revue sur Glace et ne jamais avoir fait la Revue sur Glace en tant que patineur juvénile

Junior + : Avoir patiné à une reprise lors d'une revue sur glace comme patineur juvénile.

Inter : un demi-test de junior bronze style-libre complété (Star 5) ou sénior bronze en habileté ou en danse.

Inter + : Junior bronze style-libre (Star 5) complété ou junior argent en habileté ou en danse complété.

Senior : Sénior bronze en style libre complété ou sénior argent en danse ou en habiletés complété ou un test or.

- **9.4.3 Niveau étape :**

Les 3 groupes de patineurs seront formés selon les catégories suivantes :

Étapes Junior : Au 31 décembre, être âgé de 4 ans ou être âgé de 5 ans et ne pas avoir réussi plus que l'étape 3.

Étapes Inter : Au 31 décembre, être âgé de 5 ans et avoir réussi l'étape 4 ou 5 ou être âgé de 6 ans ou être âgé de 7 ans et avoir réussi au plus l'étape 2.

Étapes Senior : Au 31 décembre, être âgé de 8 ans ou plus ou être âgé de 7 ans et avoir réussi l'étape 3, 4 ou 5.